



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

03 novembre 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

03 novembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

**OBJET :**

**Annule et remplace -  
demande de subvention au  
titre des amendes de police  
2020 - auprès du Conseil  
Départemental.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 à 18H00, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 13 novembre 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ariel SHEPS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

**Etaient présents :**

Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents :** Mme Camille CRONIER

**Etaient Absents-excusés :**

Mme Mariannick MORVAN donne pouvoir à Ariel SHEPS  
M. Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à José AZEVEDO  
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Stéphanie MARTINS-VIANA  
Mme Christine DAVOINE donne pouvoir à Hervé FRANEL  
M. JULIEN CAYZAC donne pouvoir à Françoise BOUSSAT  
Mme Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE  
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN  
Mme Annick BAZIN donne pouvoir à Alain SOUEDET  
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX  
M. Rodolphe WELSCH donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

**ANNULE ET REMPLACE - DEMANDE DE SUBVENTION AU  
TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020 - AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Par délibération au Conseil municipal de février, la commune avait sollicité une demande de subvention au titre des amendes de police pour l’opération : création de 2 ralentisseurs rue Eugène Millet.

Après étude des services du Département, un avis défavorable a été donné. Toutefois, un accord a été envisagé afin que de nouvelles opérations soient proposées en 2020 et ainsi subventionnées avant la fin de cette année.

Sachant qu’il appartient au Maire, de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité routière en agglomération et la tranquillité des cheminements et des stationnements, il est envisagé de proposer au Département la substitution du projet initial par la réalisation de

plusieurs petites opérations de mise en sécurité et de remise aux normes, comme suit :

- 1/ Réfection et mise aux normes du rondpoint du cimetière, ainsi que de son marquage horizontal.
- 2/ Création de places de parking et mises aux normes de stationnements Boulevard des Presles et Avenue Keller.
- 3/ Campagne de remise aux normes de marquages horizontaux et de signalisations verticales : arrêts de bus (Vieilles-Vignes et rue notre Dame/place du Château), divers passages piétons et bandes de stop ...

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

**VU** les articles du code de la route, notamment les articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au maire de la commune et à la mise en place de signalisation

**VU** les articles du code de la route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8

**VU** la délibération n° 2020-2-12 du 3 février 2020

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission des finances en date du 29 octobre 2020

**CONSIDERANT** que le dispositif de l'Etat, au titre des « amendes de police », peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** les subventions maximales au titre des « produits des amendes de police – 2020 », compte tenu des nouveaux projets envisagés pour la sécurisation de nos voiries communales.

**DIT** que les montants prévisionnels des travaux ont été estimés à 5 464,55 € HT (soit 6 557,46 € TTC).

**PRECISE** qu'exceptionnellement pour cette année, les « produits des amendes de police » sont subventionnées à hauteur de 80 % (soit ici un financement de 4 371,64 €).

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire,  
Mariannick MORVAN

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace - demande de subvention au titre des amendes de police 2020 - auprès du Conseil Départemental.

.....  
Date de décision: 13/11/2020

Date de réception de l'accusé 20/11/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 11\_95

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20201113-11\_95-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : DELIB ANNULE ET REMPLACE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20201113-11\_95-DE-1-1\_1.pdf )